

SÉANCE DU 7 JUILLET 2008

~~~~~

Date de convocation : 30 juin 2008

L'an deux mille huit, le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Mme Marie-Claude FOURNET absente et M. Lucien MAURY et M. Lucien GOLLE absents excusés.

Procuration de M. Lucien MAURY à Mme Béatrice ROCHAIX.

Monsieur Pierre LAURENT a été nommé secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du deux juin deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) : nous avons reçu des différents services de nombreuses remarques concernant le futur P.L.U. Il apparaît que malgré le travail du précédent conseil, l'architecte Hubert THIEBAULT, a laissé de nombreuses erreurs (dans le zonage, réglementation par rapport à la route départementale...). Par ailleurs, le problème concernant certains cabanons n'a pas été résolu. Enfin, suite à un entretien avec un représentant de la D.D.E, il apparaît que les nouvelles zones constructibles seront figées tant que la Commune de Nyons ne programmera pas la réhabilitation de son assainissement. (La commune de Venterol est raccordée à l'assainissement de Nyons depuis 2001).

Une réunion pour la ZPPAUP sera programmée prochainement.

3) Abris Bus Novézan : suite à plusieurs demandes, M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'acquérir un terrain où se situera l'abri. Il propose donc d'acheter 175 m<sup>2</sup> à M. DURANT. Adopté à l'unanimité.

M. Lucien GOLLE sera chargé de la signature de l'acte administratif d'achat.

Par ailleurs, le signataire pour l'achat du terrain de la station des Estangs est M. Emile ARNAUD. Suite aux élections municipales, il faut modifier la délibération : M. Lucien GOLLE est nommé en tant que signataire. Approuvé à l'unanimité.

4) Eau :

Antenne Château Ratier : ces travaux consistent à poser une vidange et un tuyau d'eau au réseau de Château Ratier, ils s'élèvent à environ 30 000 € H.T. Le conseil municipal, après délibération, donne pouvoir au Maire pour faire les demandes de subventions et lancer ces travaux.

Remise en service du captage de Grioux : suite à une réunion avec le responsable de VEOLIA il apparaît plus judicieux d'attendre et surveiller le débit de la source avant de lancer des frais d'analyses.

Les Etang : pour alimenter le hameau, deux possibilités sont possibles, soit par une nouvelle ressource, soit par un branchement au réseau existant.

5) Raccordement Quartier de la Gare : M. le Maire présente l'avant projet de raccordement en eau et assainissement de la Gare. Il précise que l'entreprise AUGIER va prochainement s'installer dans les bâtiments. Le coût du projet s'élève à 95 201 € H.T. pour l'assainissement et 49 768 € H.T. pour l'eau. Ces travaux permettraient d'installer une borne à incendie aux normes. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour faire les demandes de subventions.

6) Ecole :

- Notre Dame : le Maire donne lecture au Conseil du courrier que lui adresse l'école de Notre Dame concernant la participation que la commune de Venterol doit verser à Notre Dame ; soit 730 € par élève domicilié à Venterol et fréquentant cette école. Trois enfants sont inscrits à notre Dame soit un total de 2 190,00 €. L'ensemble des Maires du canton a refusé de payer cette participation relativement injuste.

- Base élèves : M. le Maire présente le projet du Ministère de l'Education Nationale de mise en place d'un fichier centralisé appelé « base élèves ». Ce fichier sera constitué d'une base de données complète portant sur des informations sur la famille, médicales et privées. Ces données étant traitées en interne à l'école aujourd'hui, le bénéfice pour les enfants est très difficilement justifiable. Par contre, le danger de piratage de ces bases est réel.

Le conseil municipal considérant que le partage de données individuelles en dehors de l'école des enfants n'apporte rien à la réussite des élèves, affirme refuser le fichage généralisé des mineurs et des familles.

7) Elections des sénateurs du 21 septembre 2008 : les délégués aux élections des sénateurs sont Mme Marie-Claude FOURNET, Mme Régine THEVIN et M. Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR. Les délégués suppléants seront M. Christian ROUX, M. Lucien GOLLE et Mme Nicole BOUET.

8) Communauté de communes du Val d'Eygues :

M. Christian ROUX fait le point d'une réunion axée essentiellement sur le tourisme.

M. Pierre LAURENT : le programme de voirie de cette année a porté principalement sur l'entrée Nord du Village, poursuite de l'enrobé à la Combe de Sauve et Fond de Barral.

Mme Régine THEVIN fait un compte-rendu de la dernière réunion d'action sociale. Le problème de l'accueil des 3-6 ans par la garderie municipale de Nyons (Les Petits Bouts) a été soulevé. En effet, le Centre de loisirs des Guards accueille des enfants à partir de 7 ans et c'est la commune de Nyons qui prête les locaux scolaires finance et gère « Les Petits Bouts » alors que de plus en plus d'enfants des communes voisines bénéficient de cette garderie. Une solution intercommunale serait peut-être envisageable ? A suivre...

SPANC : M. le Maire explique que de nombreux contrôles ont été faits et 90 % d'entre eux sont à réhabiliter. La C.C.V.E. étudie les possibilités d'obtention de subventions (30 % de

l'Agence de l'Eau), de réaliser des économies d'échelle avec un appel d'offres global et dans le cadre d'un contrat rivière 30 % de subvention supplémentaire.

Indemnités des Elus de la C.C.V.E. : M. le Maire explique qu'il s'est opposé à l'augmentation de l'indemnité des élus de la C.C.V.E. (680 € par mois au lieu de 318 €)

#### 8) Divers :

- Bistrot de Venterol : 2 architectes étudient la possibilité de fermer la cour du bistrot et feront des propositions. Cette cour est inappropriée l'été et permettrait au restaurant de se développer l'hiver.
- Le rez-de-chaussée du Café de la Poste est à vendre. Le Maire regrette que la commune n'ait pas les moyens d'acquérir ce lieu.
- Un programme d'isolation de la mairie et de l'école est lancé. En effet, l'isolation est quasiment inexistante dans les bâtiments de la mairie et vu le coût du gazole, il est indispensable de réfléchir aux moyens de réduire les factures d'énergie.
- Energie renouvelable : la commune a été contactée par la société « Solairedirect » qui en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations recherche des sites pour installer des parcs solaires. L'avantage, pour la commune, serait de s'inscrire dans une démarche de production d'énergies renouvelables et obtenir des ressources supplémentaires entre 80000 à 100 000 € par an pendant 40 ans. Le Col de Sauce ou le Col de la Chaux seront visités pour savoir s'ils remplissent les contraintes techniques.
- Ecole : il est programmé la réfection des peintures de la classe de maternelle cet été.
- M. Emile ARNAUD, ancien 1<sup>er</sup> adjoint, souhaiterait faire un raccordement de son assainissement au réseau public.
- M. Robert BERTRAND, ancien maire, a fait remarquer que le futur P.LU. ne prend pas en compte la possibilité de rénovation de certains cabanons situés proches des réseaux. M. le Maire évoquera ce problème avec l'Architecte des Bâtiments de France car il est dommage de laisser tomber en ruines ces cabanons.
- M. LOPEZ des Estangs présente son vœu d'acquérir une parcelle aux Estangs, appartenant anciennement à Mme MARCELLIN, qui jouxte sa propriété. Le conseil municipal estime que la question est prématurée compte tenu que la commune n'est pas encore propriétaire et qu'aucun projet concret n'est encore établi.
- Assurance : M. Christian ROUX présente les nouvelles propositions de Groupama.
- Rond Point Novézan : M. Denis GALLAND présente le projet.
- M. Dominique JOUVE explique que lui-même et certains venterolais ont été surpris des propos mentionnés dans la rubrique du bulletin municipal dédiée à l'école : « Des gestes simples pour les économies d'énergie : réduire la consommation de viande » e-t précise qu'il ne comprend pas en quoi le fait de consommer moins de viande produit des économies d'énergie ?

Le prochain conseil aura lieu le 1 septembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.